

La famille Isautier

une conception du développement économique de l'île de La Réunion

Conférence

Julie – Caroline MATHIEU

2011-02-22

Bonsoir à tous.

Avant de commencer, je souhaiterais remercier Les Amis de l'Université pour cette invitation.

C'est toujours un grand plaisir pour moi de venir dans le Sud parce que j'y ai passé de nombreux moments à chercher et à trouver des informations fascinantes sur l'histoire de notre île et de vous présenter le résultat de mes recherches de Doctorat à l'occasion de cette conférence.

Le siècle dernier a été le théâtre de grands bouleversements : époque de la transition entre colonie et département, La Réunion s'est transformée et les acteurs politiques ont accompagné cette transformation ou ont tout fait pour les accélérer. Mais les leaders économiques de l'île, soucieux de l'avenir du département se sont interrogés sur son développement dès la fin des années 50 et s'y sont impliqué durablement, comme Maxime RIVIÈRE, Émile HUGOT, Jean-Marie de CAMBIAIRE pour ne citer qu'eux.

Les questions qu'ils se posaient :

- Quel avenir pour cette population qui ne cesse de croître ?
- Quelle formation, pour quel emploi dans l'île ?
- Quelle industrie implanter ?
- Quel avenir pour la filière de la canne ?

L'économie réunionnaise ne peut pour eux cohabiter avec l'importation. Une certitude les habite, celle du potentiel de l'île. Parmi ces acteurs économiques, des industriels du sud spécialisés depuis le 19e siècle dans la fabrication du rhum ont repris l'entreprise de leur père en 1950.

Pour les Isautier, famille implantée depuis 1832, la distillation du rhum prend de plus en plus d'ampleur au début du 20^e siècle. Sans parvenir à concurrencer l'imposante industrie sucrière locale, les Isautier développent une entreprise prospère. La fabrication de rhum et de liqueur devient alors le cœur de métier de Alfred Isautier, troisième génération d'Isautier installée dans l'île. Alfred rachète à sa tante la distillerie en 1918 et agrandit par achats successifs de terres son domaine cultivé en cannes.

Aidé par ses trois fils, Alfred va guider Paul-Alfred le frère aîné, Charles et Henri. Il va fonder les établissements « Alfred ISAUTIER » dans la capitale du Sud à Saint-Pierre. Henri est alors plus spécialisé dans l'agriculture, Paul-Alfred est bien entendu le politicien et Charles, l'industriel, le visionnaire.

Ils se lancent tous les trois en 1950, à la mort de leur père. Sensibles au changement de l'île, ils s'impliquent dans son développement, conciliant réflexion, fonctions au sein du parlement ou des chambres consulaires locales et leur rôle de chef d'entreprise.

En quoi les Isautier ont-ils proposé un développement fruit de la réflexion des acteurs réunionnais dans le maintien du statut départemental ? Ces réflexions ont-elles eu une quelconque influence sur le développement de l'île ? Et comment se sont-elles réellement concrétisées ?

Dans un premier temps, nous verrons que leurs réflexions managériales ont inspiré leur conception économique (formation, expérience) et bien sûr que leurs prises de fonctions leur ont permis de s'impliquer directement dans le développement de l'île.

Enfin, nous verrons le rôle et l'impact de l'association départementale pour le développement de La Réunion, association peu connue, mais qui a eu un rôle très important sur le développement de La Réunion, nous le verrons par la suite.

Les premières années de leur vie constituent pour Paul Alfred, Charles et Henri un apprentissage sur le terrain guidé par leur père.

Alfred est alors aux commandes de l'entreprise. D'abord favorisé par la reprise de l'économie sucrière d'après-guerre (1914-1918), il développe la filière rhum et agrandit sa terre. En 1918, le rachat de la distillerie du front de mer lui permet de fonder la société et de l'ancrer dans l'histoire familiale. Les valeurs du travail, de la gestion prudente et d'une grande responsabilité sociale habitent ses ambitions.

Passionné par son métier, Alfred cherche à améliorer les procédés de fabrication, à inventer des recettes. Il donne même à la fermentation une dimension lyrique.

Je vais le citer ; c'est une citation un peu longue, mais elle est très belle. Elle rejoint l'idée des arômes qu'on peut respirer quand on passe à côté d'une distillerie.

« Bienheureux les distillateurs s'ils savent contempler l'admirable phénomène qu'offre une cuve en fermentation. Depuis 60 ans je monte sur la passerelle d'un cuvier avec toujours le même infini plaisir, car je sais qu'à suivre des yeux cette infinité de bulles gazeuses, qu'à les voir tourbillonner quelques secondes et venir exploser à la surface j'en retirerai une leçon et souvent une explication aux événements les plus disparates qui s'accomplissent autour de nous. Une cuve en fermentation n'est-elle pas en effet l'image réduite aux dimensions de nos sens de l'infinie grandeur qui nous enveloppe de toute part ? Et quelle opinion alors peut-on se

faire du pauvre roseau ? L'on se dit : je suis l'infini, pour l'éternité. Mais que penser des levains de cette masse montante ? Je n'occupe pas plus de place sur la terre et la durée de mon existence est aussi éphémère que le sien. Et c'est son travail ajouté au travail de milliard de ses semblables qui transforme le sucre en alcool. Le gaz carbonique dégagé de la chaleur et provoque ce mouvement qui prend naissance lentement, s'accélère, devient parfois tumultueux, se ralentit et disparaît, et à ce moment-là, la température de la cuve baisse »

Il donne ainsi une dimension poétique à ce qu'il considère véritablement comme un art.

La distillerie Isautier est alors indépendante puisqu'elle n'est pas rattachée à une usine à sucre comme c'est le cas pour les plus importantes distilleries de l'île. Devant elle, celle des sucreries coloniales, de Quartier français, de Savannah, des Casernes sont des concurrentes redoutables. L'ensemble des distilleries de l'île produit à peine 10% de l'alcool total produit à La Réunion, la première d'entre elles étant la distillerie Isautier.

Ces unités indépendantes se spécialisent dans la production de spiritueux à base de fruits de locaux, consommés localement alors que les productions des industries plus importantes sont destinées à l'exportation dans le cadre de contingents fixés en métropole.

Charles apprend le métier sur les pas de son père, il est initié au travail de la terre et il apprend le fonctionnement et la gestion des exploitations. Comme Paul Alfred, il apprend le métier de distillateur et consigne un certain nombre de recettes familiales dans un carnet qu'il ne quitte jamais.

La Seconde Guerre mondiale impose un brusque coup d'arrêt à leur ascension. L'arrachage des cannes est programmé par le gouverneur Aubert et les perspectives semblent de plus en plus sombres à La Réunion. Alfred décide alors, en 1942, de racheter la distillerie de André Dumesnil située non loin de Tamatave sur la propriété de Salazamay à Madagascar.

La grande île bénéficie d'un contingent à l'exportation de rhum depuis 1922 permettant aux Isautier de se lancer dans l'exportation depuis la grande île. Par ailleurs, il développe aussi une fabrication d'huiles essentielles à base de géranium et de vétiver dont la culture est facilitée sur les terres de la propriété malgache. C'est Paul-Alfred qui est chargé de mettre en marche la distillerie de Salazamay. Il s'agit pour lui de sa première expérience dans la direction des

affaires, sans la supervision de son père et même du soutien de ses frères. Il se sent particulièrement isolé à Madagascar où des industriels bien plus puissants sont établis et exercent une concurrence bien plus importante que celle des industriels de La Réunion. De plus, la communication est compliquée entre les deux îles et Paul-Alfred doit parfois décider seul. Dans les courriers échangés avec La Réunion, il prend parfois conseil auprès de Charles qui continue de travailler auprès de son père.

Paul-Alfred est donc le seul à remettre en état ce qu'il appelle la vieille boîte et à diriger une équipe sur place. D'après lui, les conditions sont plus favorables à Madagascar ce qui lui fait écrire dans une de ses missives à Charles :

« Plus je vais, plus je suis convaincu que l'avenir est ici et que tôt ou tard Madagascar absorbera Bourbon. Je crois donc qu'il faut garder le statu quo au pays et tâcher de s'agrandir à Salazamay. J'en exposerai les raisons à Papa. »

Malgré les prévisions pessimistes de Fred pour La Réunion, les affaires reprennent au contraire à la fin de la guerre. Les stocks de rhum qui n'avaient pu être écoulés pendant, affluent sur le marché métropolitain. Les Isautier exportent leurs produits en Allemagne, en Suède et dans toute l'Europe. Ils vendent une partie de leurs huiles essentielles aux USA, leader dans le domaine des parfums à la fin de la guerre.

Les insurrections de 1947 à Madagascar les incitent à assurer leur repli sur La Réunion. De plus, la départementalisation votée en mars 1946 laisse entendre un avenir meilleur dans l'île avec une égalité de statuts qui ne pourrait que profiter aux Isautier. La mort d'Alfred, le 30 janvier 1950, bouleverse les trois frères. Elle annonce une rupture dans la gestion des affaires familiales. Le travail est divisé, Henri se charge alors de l'exploitation et de la direction de la société civile et agricole de Bérive. Paul-Alfred prend la direction de l'entreprise familiale et Charles part à Madagascar dans l'espoir de maintenir la distillerie et les affaires lancées à Salazamay. La présence de Charles manque à La Réunion, car la reprise est difficile. Depuis 1949, il y a en effet une crise de surproduction de rhum qui menace la production des Isautier et Paul-Alfred souhaite aussi lancer une nouvelle activité à la fin de la guerre ce qu'il réalise en 1950 : la société de construction et de travaux publics. Malgré les difficultés à obtenir des chantiers la 1^{ère} année, l'entreprise prend une extension qu'il n'avait pas prévu à partir de 1952, dépassant même le chiffre d'affaires de la distillerie.

Paul-Alfred affirme alors en 1950 à Charles : *« Je t'ai toujours dit nos espoirs de voir la vie à La*

Réunion devenir possible vers 1955, quand tous les programmes seront réalisés (hôpitaux, routes, hôtels, eau, etc.). La départementalisation qui a commencé par des choses désagréables — souviens-toi que la route du paradis est très pénible au début — doit en définitive s'avérer heureuse au bout de quelques années. Cela nous paraît long en ce moment, mais qu'est-ce que 10 ans vis-à-vis de l'histoire ? Heureux ceux qui vivront assez pour voir la suite !

»

On voit que Paul-Alfred au bout de 5 ans a rapidement changé d'avis et que finalement le repli sur La Réunion est définitif.

En 1950, les premières grandes orientations sont prises dans la gestion des affaires réparties entre les 3 frères. De 1950 à 1975, la société se diversifie et ils développent leurs activités dans les secteurs clés de l'économie réunionnaise. Après les difficultés liées au démarrage de l'entreprise de construction, l'entreprise connaît un âge d'or. Pour ces 3 entrepreneurs, il ne s'agit plus de suivre le courant et de s'adapter aux circonstances. Le but est d'accroître l'indépendance et l'influence de l'entreprise dans les secteurs clés de son intervention. Ce n'est plus seulement la région de Saint-Pierre qui est touchée par le dynamisme des entrepreneurs et particulièrement des Isautier, c'est tout le Sud grâce à leur implication et leur influence croissante qui connaît des changements importants. Plusieurs décisions stratégiques prises pendant ces décennies vont leur permettre de poser les bases de leur société. L'industrie sucrière laisse peu de place aux petites et moyennes industries. Très tôt, les plus importants propriétaires se sont lancés dans le négoce, le secteur financier, l'industrie, dominant alors les secteurs économiques de l'île. Au moment de la départementalisation, les premières mesures ont concerné la filière sucre délaissant d'autres secteurs productifs qui auraient pu être encouragés dans l'île. Pour autant, l'existence d'une industrie productive locale coexistant avec le secteur sucrier n'est pas contradictoire. Charles et Paul-Alfred l'ont bien compris, ils développent une logique d'import substitution qu'ils appliquent d'abord à leur entreprise puis au sud de l'île. En créant la COGEDAL, la SICALAIT, la SOREMA, ISOPLAST et bien d'autres, ils permettent à quelques entreprises nouvelles de voir le jour et de dominer leurs secteurs d'activités. Ces créations sont source d'emplois et dynamisent toute une région.

Et là, je cite : « l'industrialisation est conçue comme un processus créateur de biens et comme un des facteurs de transformations de sociétés en général ; dans leur composition et dans leur répartition dans l'espace ». Ainsi, les industries implantées dans les zones industrielles du Sud forment des pôles économiques attractifs et des zones de développement. Les Isautier ne sont pas les seuls à se lancer, les établissements CHANE-HIVE, par exemple, installent en 1964 une usine à Saint-Pierre produisant 6000 bouteilles de Pepsi Cola à l'heure.

Charles, en ouvrant le capital de ses sociétés à d'autres et en réalisant des accords avec des entreprises métropolitaines proposent là encore un développement partagé. Les Isautier décident aussi d'investir dans de nouvelles sociétés. De nombreuses petites industries se sont créées et sont facteurs d'emplois et de croissance du pouvoir d'achat.

De plus en plus absorbé par l'exploitation des propriétés, Henri participe de moins en moins à la gestion quotidienne même s'il continue à prendre part aux décisions concernant l'évolution des activités des établissements. En 1954, il devient président du syndicat d'exploitants agricoles du Tampon. En 1962, il est président du syndicat agricole de Bérive puis il prend la présidence de la caisse régionale du Crédit Agricole ; la SCAN, société civile, la tenue des exploitations, ses fonctions administratives et syndicales le détournent alors des activités courantes des établissements.

Paul-Alfred se tourne quant à lui vers la politique et Charles reprend en main l'entreprise. C'est en décembre 1955 que Paul-Alfred renonce à assurer la direction des établissements Isautier. Il précise que ses déplacements vers la métropole sont trop fréquents et rendront difficile le suivi des activités de la société à distance. C'est Charles Isautier qui se propose de reprendre le poste de gérant. Paul-Alfred devient alors conseiller technique dans l'établissement. Lors de la première assemblée, le 21 décembre 1956 présidé par Charles, les résultats financiers ont encore progressé. Leur gestion et leur activité fonctionnent harmonieusement, l'entrée en politique de Paul-Alfred modifie aussi leur conception d'économie de l'île.

Les attitudes sociales et politiques du patronat français sont diverses. Certains manifestent leurs opinions et animent des mouvements politiques. D'autres vont entamer des carrières politiques avant de retourner à la direction de l'entreprise. Certains vont entrer au gouvernement, comme Joseph LANIEL ou Antoine PINAY, représentant le patronat moyen des années 50.

L'alliance, chez les Isautier, du pouvoir économique et politique devient un élément clé de leur influence sur l'évolution des structures économiques et industrielles de l'île. L'implication de la famille dans la politique est une tradition depuis leur implantation : mairie, mais aussi conseil Général ont été les lieux d'exercice du pouvoir de François Isautier et d'Alfred. L'implication de Paul-Alfred dans la gestion municipale remonte aux années vichystes lorsqu'il est nommé adjoint de la mairie de Saint-Pierre. Cette période est un 1^{er} apprentissage de ses fonctions

même si le contexte est totalement différent. Il s'affirme dans la droite traditionnelle et devient 1^{er}

adjoint du maire Raymond Hoareau. Il est élu sur la liste municipale de ce dernier, en mars 1965. Accusé d'irrégularités dans la gestion financière de la mairie, le maire doit démissionner en juillet 1966. C'est alors sont 1^{er}

adjoint, Paul-Alfred qui lui succède à la tête de la mairie. Ses premières mesures visent une gestion rigoureuse des finances de la mairie. En ce sens, il opère une rupture avec la gestion du précédent maire et se démarque de cette équipe municipale.

Le développement économique de la ville de Saint-Pierre avant celui du reste de l'île est, pendant un temps, entre les mains de Paul-Alfred. Depuis le début des années 60, les transformations de la ville sont nombreuses. L'effort financier semble même supérieur à celui du Chef-lieu. La politique municipale reprend les projets lancés par le maire précédent. Paul-Alfred donne une plus grande ampleur grâce notamment à des soutiens dans le gouvernement et met en place des mesures destinées à adapter la ville aux transformations économiques. Des travaux de voiries, par exemple, sont financés à la fin des années 60. Par ailleurs, il met l'accent sur le développement industriel de la ville. En 1968, la commune achète à la société Léonus Bénard les terrains de la zone industrielle n° 2 et définit le projet d'occupation en 1972. Les entreprises Isautier, la COGEDAL, la CILAM, les sociétés Chane-Hive sont partie prenante du projet. La commune offre des zones privilégiées d'installation et sur 12 entreprises installées, 10 appartiennent aux Isautier. Mais les initiatives ne s'arrêtent pas à la ville, Paul-Alfred a des ambitions pour le Sud. La municipalité soutient ainsi les projets initiés sous Raymond Hoareau : 15 années d'effort seront ainsi nécessaires à la réalisation de l'hôpital de Saint-Pierre. Le 8 avril 1966, la commune acquiert le terrain auprès de la SCAB (société civile agricole de Bérive) et en 1967, le terrain est donné pour la construction de l'hôpital. En 1980, à son ouverture, cette structure hospitalière est le premier employeur du Sud.

Sous sa mandature de maire, il cherche également à impulser un dynamisme économique qui permet à la ville de se moderniser et en tant que sénateur il tente d'impulser des dynamiques au niveau régional et même de tous les départements d'outre-mer.

Il est élu sénateur le 26 avril 1959 et son mandat est renouvelé en septembre 1965. Il participe aux discussions des projets des lois de finances annuelles. En 1959, il est nommé membre de la commission des affaires culturelles. Ses fonctions l'amènent à se positionner en faveur des départements d'outre-mer et aussi régulièrement en faveur de l'île de La Réunion dans tous les domaines.

La famille Isautier : une conception du développement économique de l'île de La Réunion

Écrit par Julie-Caroline Mathieu (docteure en histoire)

Mardi, 22 Février 2011 00:00

En 1961, il se positionne en faveur des projets de lois « tendant à améliorer dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion, la situation des populations agricoles en modifiant les conditions de l'exploitation et en facilitant l'accès des exploitants à la propriété. Le 8 octobre 1968, il est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan. Il prend part en novembre 1968 au conseil de surveillance de la caisse centrale de coopération économique, lorsque ce conseil siège pour les affaires concernant les départements et territoires d'outre-mer.

Le 27 septembre, il intervient dans la discussion du projet de loi sur l'allègement de certaines charges fiscales des entreprises. Le texte est amendé pour qu'il s'étende aux territoires d'outre-mer. En décembre, il émet des observations sur le marché des rhums, la question des transports, le sucre, le problème de l'encadrement des jeunes, le logement et l'industrialisation des départements d'outre-mer. Ses responsabilités l'amènent à prendre part à de nombreux sujets : le 17 décembre 1969, il amende un texte de loi concernant l'instauration d'un salaire minimum de croissance en France. Il souhaite en effet que le salaire minimum des départements d'outre-mer qui est fixé chaque année en fonction de la situation économique locale soit établi à partir des résultats des comptes économiques du département considéré, par décret en conseil des ministres et après l'avis de la commission supérieure des conventions collectives.

Il lui arrive également de se prononcer directement en faveur de La Réunion et de défendre des projets dans tous les domaines. Dans ses interventions, Paul-Alfred demande que la création d'emploi et l'industrialisation demeurent des priorités du Plan. Le développement est au cœur de ses ambitions politiques et il fait un grand nombre de propositions dans ce sens.

Les besoins énergétiques de l'île sont importants et Paul-Alfred en a conscience.

q En 1963 déjà, il participe aux discussions générales du projet de loi de Finances de 1964, en insistant sur le financement du projet agricole du Bras de La Plaine par le Fonds européen.

q Le 20 juillet 1973, il dépose une proposition de loi tendant à la nationalisation de l'électricité dans le département.

q En 1973, il intervient lors de la discussion générale portant sur le projet de loi de finances

pour 1974, pour préciser les difficultés que rencontre son île dans le domaine agricole, le secteur industriel et celui de la production d'énergie et il préconise d'intensifier l'électrification et d'installer une station de raffinage de pétrole.

q En 1971, la sécheresse, l'industrialisation du département et la création d'emplois lui font faire un certain nombre de remarques lors des discussions générales sur le projet de loi de finances pour 1972. Il insiste sur la nécessité de favoriser l'industrialisation pour créer de l'emploi et d'aider les jeunes réunionnais désireux de s'installer en Métropole, en aidant et en finançant la mobilité.

Il s'implique aussi directement dans la recherche en intervenant pour la création du laboratoire océanographique de Saint-Pierre que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de IFREMER.

Ainsi, son action est complémentaire avec celle des établissements Isautier : défendre le développement des infrastructures, le financement de l'industrialisation, les projets de loi sur les salaires sont autant d'éléments conditionnant la pérennité et même le développement de leur entreprise. De plus, la connaissance des projets de loi à venir, d'autres informations sur les économies des départements d'outre-mer sont des éléments clés de la compréhension de l'économie réunionnaise. Ces données leur permettent d'anticiper sur la conjoncture et de rectifier en conséquence les stratégies.

Finalement, toutes ces connaissances vont leur permettre d'élaborer leur propre réflexion sur l'économie de La Réunion et ce sur tous les domaines : la formation, la démographie, l'industrie, le tertiaire, l'agriculture et surtout la volonté de mettre en place une économie productive.

Et leur analyse sera sans concession. En effet, l'île de La Réunion connaît des enjeux importants, notamment au moment de la départementalisation, elle devient département le 19 mars 1946.

Et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la société réunionnaise évoluait surtout en fonction de la conjoncture sucrière et des décisions des gros planteurs. Avec ce changement de statut, l'État devient alors le 1^{er} décideur du territoire. Il est chargé de moderniser les biens et les services collectifs, d'organiser la croissance économique à long terme et d'assurer la redistribution des revenus en fonction des critères sociaux. L'économie réunionnaise est durablement bouleversée par la départementalisation et connaît un accroissement démographique de 41% entre 1946 et 1958.

L'appui financier de l'État à l'industrie sucrière permet la reconstitution de la filière canne. Elle reste la priorité de l'État qui considère qu'elle est la seule économie permettant de faire vivre les Réunionnais. Pourtant, un nouveau circuit économique se crée grâce au transfert public. La hausse du niveau général de vie est à l'origine de la demande croissante en biens de consommation.

L'État multiplie alors les mesures en faveur de la promotion industrielle, à partir des années 60. La décolonisation, la perte de Madagascar, et la montée dans l'île des revendications sociales accélèrent les transformations en faveur du développement du territoire. Les efforts de recherche sont intensifiés avec l'aide d'ingénieurs venus de La Métropole, les incitations aux entreprises à investir leurs capitaux localement sont développées, l'effort d'industrialisation porte surtout sur la substitution d'une production locale à l'importation.

L'objectif paraît d'ailleurs raisonnable. Dans une perspective de développement du marché local grâce à cette croissance démographique, la principale caractéristique de l'environnement économique réunionnais et des autres départements d'outre-mer, c'est finalement l'importante place occupée par le secteur économique dépendant des transferts et les Isautier le comprennent immédiatement.

Le développement d'une petite industrie est une idée qui apparaît en 1961 sous le 4^{ème} plan de développement économique du département. Les appels lancés par les élus locaux et le patronat deviennent de véritables programmes de développement de l'industrie. En 1965, Charles Isautier dresse un bilan sans concession des mesures adoptées et notamment du 4^{ème} plan d'industrialisation des DOM. Il estime que les mesures adoptées par le gouvernement n'ont en aucun cas eu l'effet escompté à La Réunion. Pire, elles n'auraient assuré le développement que d'une partie de La Réunion, laissant d'autres pans de l'économie

dans l'oubli. Il part du principe que les bases de l'économie d'un pays sont l'agriculture et l'industrie : alors que la première activité est vouée au plafonnement, la seconde est selon Charles, déclinable à l'infini.

Qu'en est-il à La Réunion en 1965 ?

L'éloignement, l'étroitesse du marché, les problèmes de sous qualification de la main-d'œuvre sont autant de freins au développement économique. Il constate que presque que toutes les entreprises créatrices de richesses sont soit agricoles, soit axées sur l'alimentation. Il est convaincu que la grande industrie n'existera jamais à La Réunion, mais il décline les activités qu'il a lui-même lancées et fait part de sa propre expérience.

Pour Charles, les entrepreneurs n'ont pas confiance dans l'économie locale.

Pour restaurer la confiance des investisseurs, pour mettre des mesures adaptées à La Réunion, il préconise des études très sérieuses sur le terrain et entraînant alors une certaine autonomie dans la gestion de notre économie. Le mot est lancé, on parle d'autonomie. Les mieux placés pour mener ce genre d'études sont les Réunionnais ou plutôt les acteurs économiques locaux. Il souhaite en tout cas un dirigisme économique à La Réunion qui donne la priorité au secteur productif pour une réelle industrialisation du département. Les décisions économiques appartiendraient aux Réunionnais, seuls motivés pour assurer le développement de leur île. Il définit un rôle aux patrons réunionnais.

D'ailleurs, le pouvoir de décider lui est ponctuellement confié dans le cadre de ses fonctions dans les syndicats patronaux et la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion. Charles, en tant que président du SYPMER (SYndicat des Petites et Moyennes Entreprises à la Réunion) jusqu'en 1975, insiste sur le fait que l'effort individuel est aussi important pour développer l'île. Lors de son discours de clôture, il précise que « notre avenir est lié à notre faculté de produire » et il demande à tous d'œuvrer toujours dans cette direction. Il poursuit cette ambition à la présidence de la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion de 1974 à 1983. Lors de la séance d'installation, Charles présente son programme toujours inspiré d'une volonté de mettre en place une économie productive.

Je le cite :

« Je mesure l'ampleur des difficultés économiques qui submergent notre circonscription insulaire. Un simple coup d'œil sur les statistiques départementales montre combien notre île est tributaire d'apports extérieurs et combien son activité économique est artificielle. J'affirme, quant à moi, que si elle est incapable d'assurer sa propre subsistance, toute communauté humaine est vouée à l'assistance, ou tôt ou tard à l'aventure. Je me permets de lancer un pressant appel aux forces vives de notre département pour chacun apporte sa contribution à la promotion des activités productrices locales qu'elles soient agricoles, artisanales, industrielles ou commerciales . »

En 1978, il rappelle que le développement économique est un impératif vital pour l'avenir du département et que dans la conjoncture, le seul objectif doit être de produire localement tout ce que l'on peut raisonnablement produire. Dans une économie artificielle comme celle qui prévaut dans notre île, il s'agit de choisir entre l'aide au chômage et l'aide au travail ; c'est-à-dire l'aide à l'importation ou l'aide à la production.

La Réunion possède un potentiel sans limites et ce malgré un manque de confiance.

Ce schéma réalisé par Charles en est un bon exemple :

La canne est cultivée par les planteurs. À sa récolte, ils la vendent aux différents producteurs et transformateurs qui récupèrent la paille pour en faire du fourrage, les troncs et les racines pour les cultiver à nouveau. Après une première transformation, le sucre produit est destiné soit à l'exportation, soit à la consommation locale. D'autres produits de la canne sont obtenus et susceptibles de remplir un nouvel usage ou de subir une nouvelle transformation. En effet, la bagasse peut servir à alimenter en énergie l'usine à sucre, mais aussi constituer la base pour des panneaux de particules, servir de pâte à papier et même nourrir le bétail. La mélasse, autre résidu de cristallisation des jus de canne, peut servir à divers usages, notamment à l'alimentation du bétail, mais aussi à la fabrication du rhum et d'alcool industriel. L'alcool pur

peut servir à fabriquer liqueurs, punches et autres boissons alcoolisées, aromatisées. Charles ambitionne de se positionner sur tous ces secteurs et de tirer parti des multiples avantages de la canne à sucre.

Cette vision de l'économie réunionnaise, il la partage avec d'autres leaders économiques locaux. Au début de 1960, la période de planification en France et la volonté de développer l'île sont propices aux propositions et aux réflexions de tous genres. Les Isautier s'impliquent alors en dehors des sphères classiques du pouvoir. Associés avec des industriels, des financiers ou des commerçants, ils se lancent dans la réalisation d'un projet de développement de l'île. En octobre 1962, à un mois des élections législatives, l'association départementale pour le développement de La Réunion est créée à Saint-Denis.

Comment cette association s'est-elle mise en place ?

Depuis la III^{ème} République et l'intervention de l'État dans le domaine économique et social en France à partir des années 1880, les relations se formalisent entre le monde patronal et le monde politique. Être informés immédiatement des projets de loi en cours des amendements apportés par le Sénat, des réexamens de lois, etc. permet aux patrons de faire valoir leurs points de vue, de proposer des projets, de convaincre. Cela forme une grande partie de l'activité des dirigeants syndicaux patronaux et aussi des parlementaires. Les liens entre le monde économique et le Parlement ont de nombreux exemples ; nous pouvons par exemple citer Claudius Magnen, directeur général puis vice-président de la Compagnie des forges et des aciéries de la Marine et Domécourt qui était le fils du sénateur Joseph Magnen. Là, on n'a pas de formalisation nette, mais avec la loi Valdeck-Rousseau de 1884 sur les syndicats, on a un cadre légal qui est créé pour multiplier les organisations professionnelles ; cela va permettre de dépasser les simples liens personnels et institutionnalise les relations privilégiées entre patronat organisé et Parlement.

C'est surtout avec les institutions mises en place par la V^{ème} République que se renforcent les relations entre patrons et pouvoir. Y contribuent, la montée en puissance des cabinets

ministériels, le rôle décisif de Matignon dans les années 60 et l'Élysée lorsque que Georges Pompidou, très attentif aux positions patronales devient chef de l'État et par ailleurs le nombre de patrons parlementaires, stable à partir de la III

ème

République jusqu'à la V

ème

.

Dans l'outremer, le temps du parti colonial révolu, il n'en reste pas moins que le patronat est convaincu de l'intérêt de ses espaces périphériques français.

À La Réunion, les organisations patronales assurent le relais avec la Métropole comme dans le cas du syndicat du sucre et du rhum de La Réunion ; des associations jouent également ce rôle : en 1948, Gabriel Macé préside l'association des droits et des intérêts de La Réunion.

Un autre mouvement apparaît dans les années 60 et peu présent sur la place publique, il reste méconnu. Il s'agit de l'association départementale pour le développement. Il faut dire que la période s'y prête : la planification et la volonté politique de développer l'île sont propices à la réflexion et aux propositions de tous genres.

Donc, l'association départementale pour le développement de La Réunion est créée à un mois des élections législatives bien qu'aucune concertation avec les politiques locaux ne motive cette entente. Ces départementalistes puisqu'ils citent le terme dans le titre de leur groupement choisissent leur propre voie ; pour autant, ils ne s'entendent pas avec Gabriel Macé, pas plus qu'avec d'autres élus ou représentants des partis politiques locaux. D'ailleurs, ils s'opposent à ces partis et sont peut-être déçus par les orientations choisies par les mouvements politiques en place.

Ces hommes qui la composent ont un poids particulier dans la vie économique de l'île : Maxime Rivière est depuis 1955 président-directeur général des sociétés du Groupe Quartier français. Il fonde en 1961 la jeune chambre économique. La société départementale de développement de La Réunion dont il est le membre fondateur porte l'acronyme SODDRE mais plus

La famille Isautier : une conception du développement économique de l'île de La Réunion

Écrit par Julie-Caroline Mathieu (docteure en histoire)

Mardi, 22 Février 2011 00:00

vraisemblablement nous sommes à la première étape de la SODERE (Société de Développement de La Réunion).

Charles et Paul-Alfred Isautier sont membres de l'association. Les productions des deux industriels ne sont pas comparables, leurs ambitions sont également différentes. Pourtant, le corps de métier et les combats sont communs à ces hommes, particulièrement contre l'importation et le commerce de produits fabriqués à l'étranger. Leur présence dans ce groupe qui partage des valeurs communes n'est pas une surprise.

Émile Hugot, PDG des Sucreries de Bourbon de 1948 à 1979 et de 1948 à 1975, est également Président d'Énergie Électrique Réunion.

Albert-Jacques Avril, agriculteur né au Tampon, a été président de la chambre d'agriculture de La Réunion et, entre autres, membre fondateur et administrateur de la SAFER jusqu'en 1983.

La famille Barot est représentée par Yves qui est conseiller municipal de Sainte-Marie en 1959.

Parmi les soutiens indispensables aux entreprises, nous avons aussi les banques qui sont les premiers financeurs des entrepreneurs.

À La Réunion, la Banque Nationale du commerce et de l'industrie octroie des crédits à moyen et long terme aux entreprises. M. Basset en est le directeur au début des années 60 ; il est parmi les premiers membres de l'association. M. Jean-Marie de Cambiaire est directeur de la caisse régionale de Crédit Agricole mutuelle de La Réunion depuis le 1^{er} janvier 1951 jusqu'en août 83.

Alfred Goa, directeur de la BR est un ami proche de Maxime Rivière. Il l'accompagne dans les difficultés liées à la reprise de la direction de Quartier français.

Maxime Rivière est donc le Président et les membres à notre connaissance sont une petite dizaine environ au moment de sa création. Nous pouvons penser que leurs réflexions communes les a amenés à se retrouver et à s'organiser dans une structure originale, différente des syndicats patronaux au début des années 60, mais très proche des sociétés de développement régional. Ces sociétés (SDR) sont des sociétés d'économie mixtes, elles participent au capital des PME et ont la possibilité de financer. Elles sont des instruments de la politique de l'aménagement du territoire et elles sont surtout réparties par grands ensembles régionaux.

Finalement, l'existence de cette association a été difficile à établir, car elle est souvent confondue avec les SDR ou avec la SODERE. Pourtant, elle n'a pas encore pour objet, en 1962, de financer les entreprises et malgré un nom et une vocation similaire, elle n'est pas une structure de financement. En revanche, elle exprime l'ambition de ses créateurs plus qu'une réalité, elle se veut le porte-parole légitime du secteur industriel et de l'ensemble des entrepreneurs réunionnais. D'ailleurs, la forme associative permet de s'organiser pour exister, se faire entendre et surtout réunir des capitaux nécessaires à une démarche.

Au moment de cette réunion d'approbation des statuts du 11 octobre, les actions immédiates à entreprendre sont fixées. Elles concernent l'irrigation, l'énergie, l'encadrement technique et la stabilisation du niveau de vie. Elles sont détaillées au cours de l'année et en 1963, un véritable plan de développement naît de cette longue réflexion.

En mars 1963, ils recommandent un schéma d'orientation du développement. Il contient un ensemble de principes qui sont caractéristiques d'un système économique qu'ils ont comme ambition d'instaurer sur le territoire réunionnais. Ils proposent une doctrine inspirée des plans et des modèles de développement occidentaux. Mais pour eux, ce qui est important c'est que la condition préalable à toute construction réaliste est en effet d'éviter les erreurs de doctrine ou les erreurs d'analyse, ou les erreurs sur les faits susceptibles de conduire à de fausses orientations ou à des mesures à contretemps. Ils préconisent d'abord une analyse sur le terrain et font le choix d'une politique de productivité et visent une économie créatrice de richesses. Là encore, ils sont tous d'accord sur cette économie productive. Pour ces investisseurs, ces producteurs et industriels, seule une politique de productivité peut rendre à l'économie de La Réunion son dynamisme et elle passe par la modernisation de l'agriculture, l'industrialisation et surtout la formation du salariat.

Ils font pour cela référence aux échecs des derniers plans appliqués et réclament une

décentralisation qui permettrait au département de bénéficier de principes adaptés à leur cas. Ils sont tous d'accord sur le fait que l'économie ne peut être télécommandée de Paris ; de même, il ne peut y avoir de politique globale des Départements d'outre-mer. Chaque département a en effet ses particularités et la conception d'un plan des 4 DOM ne peut être qu'artificielle et conduire à de fausses orientations. Une politique globale visant le développement par l'agriculture et le tourisme ne peut conduire qu'à un échec. L'agriculture d'abord, car sa croissance ne peut garantir seule le développement de l'île et le tourisme, ensuite, qui pose plus de problèmes qu'il n'en résout de par ses besoins d'infrastructures et l'éloignement de La Réunion. Aussi, sont-ils d'avis de prendre des précautions pour éviter ces erreurs et établir une politique économique adaptée en considérant qu'il faut évaluer les causes profondes des faiblesses de l'économie de l'île pour mieux les maîtriser. Ils reprochent ouvertement aux autorités d'avoir pris, depuis la départementalisation, les mauvaises orientations : « Le choix d'égaliser le niveau de développement avec la Métropole en donnant à La Réunion les moyens de sa croissance est venu finalement après l'urgence d'équilibrer les niveaux de vie en soutenant une politique sociale. »

Les avantages sociaux accordés aux départements français ne sont pas des réponses suffisantes et ne font que panser les plaies d'un mal bien plus profond. Ils ne souhaitent pas tout réinventer bien sûr et s'inspirent des mesures de relance instaurées dans la métropole depuis 1950 et aussi des acquis de l'économie réunionnaise. L'agriculture, donc, est le secteur à moderniser. Elle est au cœur de l'économie locale et elle est donc leur première cible. Pour en faire un pôle plus compétitif et créateur de richesses aussi bien pour les planteurs que pour eux, ils ont pour objectif de renforcer ce secteur et d'organiser la profession agricole. Les marchés doivent s'organiser pour garantir les prix et faire face à la concurrence. C'est déjà d'ailleurs le cas dans l'Hexagone, la formation des agriculteurs est transformée et développée par la Loi du 2 août 1960. Cette Loi Debré vise la formation professionnelle de qualification et de spécialisation des futurs agriculteurs, des techniciens, des cadres de l'agriculture, etc.

En coopération avec les acteurs politiques, ils souhaitent également relancer le pouvoir d'achat, rétablir la confiance des investisseurs et former les travailleurs. C'est donc un plan qui touche les planteurs, les ressources, la productivité et la rentabilité de la terre.

Ils veulent aussi donner les moyens à l'industrie d'exister. Sensibles au modèle industriel occidental, ils déterminent un plan d'action dans ce domaine, toujours en octobre 62, à la formation de leur association. Ils veulent agir immédiatement sur l'énergie, l'irrigation, l'encadrement technique et la stabilisation des investisseurs. Cette démarche est destinée à

rassurer les investisseurs potentiels et à assainir une situation économique qu'ils considèrent comme instable. L'augmentation du pouvoir d'achat et le développement de formation des travailleurs doit encourager à entreprendre. La Réunion doit pouvoir produire ce dont elle a besoin, en vue d'une autonomie économique et en visant une croissance liée à l'augmentation des exportations.

Le sucre, première industrie réunionnaise, fait aussi partie de leurs priorités. Organisée à l'échelon local, la production du sucre blanc et de son conditionnement pour l'exportation doit être une priorité. Ils insistent dans ce premier moment sur la nécessité d'augmenter la production d'énergie pour que les industries locales puissent en bénéficier. L'usine hydroélectrique de Langevin est opérationnelle dès 1961. EER est alors une société d'économie mixte qui gère la distribution d'électricité. Cette démarche offensive se retrouve dans les idées de ces hommes déterminés à assurer la croissance de l'économie réunionnaise. C'est dans cette lignée de modernité que nos chefs économiques réunionnais s'inscrivaient. Énergie, industrie, recherche sont leurs maîtres mots et des objectifs bien ambitieux dans cette île qui sort à peine d'une situation économique catastrophique. Mais pour nos leaders, il ne pourra y avoir de développement économique de La Réunion sans des structures dédiées à la réflexion sur les perspectives d'un dynamisme économique harmonieux.

Enfin, pour favoriser la consommation de produits locaux, le dégrèvement des facteurs de production ainsi que la suppression de la TVA sur les marchandises agricoles pourraient permettre d'acheter ces mêmes produits qui sont importés de la métropole ou de la zone. Ce système devrait ainsi favoriser une industrialisation réelle et durable. Et dans l'immédiat, il faut que les industriels puissent bénéficier d'une partie de l'énergie produite par les nouvelles centrales hydroélectriques, qui est destinée jusqu'à présent aux seuls exploitants agricoles. C'est dans le nouveau cadre de la modernisation de l'usine de Takamaka que l'offre d'électricité permettra d'augmenter la production et d'en diminuer le prix.

En revanche, l'agriculture et l'industrie ne sont pas les seuls champs dans lesquels l'association préconise d'intervenir. Ils sont présents dans tous les domaines et ils souhaitent mettre en œuvre tous les moyens propres à harmoniser l'expansion démographique avec les ressources locales et surtout les possibilités de l'immigration.

Le problème de l'essor démographique doit être résolu par la mise en valeur des terres agricoles, par une amélioration de la productivité, mais aussi par une politique d'émigration qui serait un parallèle à la mise en valeur de La Réunion. La solution du problème démographique devra alors être recherchée par la limitation spontanée des naissances et de l'émigration.

Pour eux, il est effectivement indispensable d'ouvrir aux Réunionnais le marché du travail métropolitain, notamment par l'application des mesures prévues en métropole pour favoriser l'émigration rurale. Donc là encore, ils cherchent à étendre un certain nombre de mesures appliquées dans l'hexagone aux DOM.

Ces quelques idées directrices sont leurs recommandations et leur souhait est de les rendre effectives. Cette doctrine est largement inspirée des modèles occidentaux. Il faut développer les secteurs primaires et secondaires plutôt que de financer un secteur tertiaire qui restera dépendant de la Métropole. Pour que cette doctrine ne reste pas un ensemble d'intentions, ces hommes montent au créneau pour faire valider leurs travaux par les représentants du gouvernement.

Dès la création de l'association, ils demandent au Préfet Jean Perreau-Pradier son avis sur leur association et ses objectifs. L'initiative retient l'attention de ce dernier qui suggère à Maxime Rivière de trouver des solutions aux problèmes de la disparité des salaires entre le public et le privé. Le premier contact est donc satisfaisant. Le premier objectif est d'assurer la distribution suffisante d'énergie dans l'île et plutôt que de bloquer quelques quatre mégawatts d'énergie réservés au génie rural qui ne l'utilise pas, il leur paraît essentiel de le distribuer aux industries qui en ont besoin. Obtenir l'accord de Perreau-Pradier était indispensable pour pouvoir mener leur action. Le Préfet « gouverne alors La Réunion et réprime toutes les oppositions au gouvernement ». Trouver une alternative grâce à ce projet à l'autonomie à laquelle le Préfet s'oppose farouchement ne peut qu'être encouragée. Les membres de l'association restent attachés au statut départemental ; diplomatiquement, ils avancent un projet complémentaire au programme lancé par l'État. Ils sont pour l'autonomie économique et non statutaire.

La suite de leur programme est définie en fin de rapport et concerne les actions à entreprendre. Après la rencontre des partenaires économiques dans le domaine de l'énergie, ils décident de se tourner vers les parlementaires. Une réunion exceptionnelle est ainsi fixée en novembre pour leur remettre des dossiers sur des questions précises et leur demander de les soutenir. Ils ne semblent pas privilégier de partis et visent les parlementaires, ceux qui ont la légitimité pour défendre les dossiers auprès du gouvernement. Ces actions, ces dossiers transmis aux parlementaires réunionnais confirment que la raison de leur association n'est pas uniquement la réflexion, mais bien celle d'exercer suffisamment de pression pour que les solutions qu'ils ont établies soient examinées par les plus hautes instances de France. C'est aussi à ce stade que

leur rôle devient plus clair : ils forment une association qui se pose comme un groupe de pression, déterminés à atteindre l'objectif de développement énoncé dans l'appellation même de leur groupement.

C'est d'ailleurs un programme ambitieux inspiré de la doctrine qu'ils rédigent et valident en 1963. Dans un premier temps, ils conseillent d'appliquer le modèle économique national à celui de l'île sur le plan des structures administratives, de l'infrastructure économique, de l'organisation de la production et des marchés agricoles. Pour que ces priorités deviennent aussi celles du gouvernement, le groupement souhaite la création d'une délégation permanente de La Réunion à Paris. Ils souhaitent ainsi éviter l'assimilation constante de La Réunion aux Antilles.

D'autres structures administratives manquent : il faut ainsi renforcer les services agricoles et vétérinaires, installer une antenne statistique de l'INSEE. Pour qu'il y ait une véritable implication de l'État dans le développement économique, il faut que l'État ait sa place au cœur de chaque chantier de La Réunion. Il doit connaître et pouvoir gérer les difficultés et les besoins nécessaires, il ne doit pas non plus tout centraliser au risque d'appliquer à tous les DOM une politique inadaptée.

Après avoir comblé le manque sur le plan des structures administratives, il s'agit d'équiper l'île pour réduire sa distance de la Métropole et multiplier les échanges. Et pour cela, il faut entretenir les ports et les routes.

Sur le plan de l'organisation de la production et des marchés agricoles, ils souhaitent étendre la politique métropolitaine aux départements d'outre-mer.

Ce premier chapitre de leur programme concerne l'extension aux départements d'outre-mer des mesures appliquées aux départements français. Rien de plus si ce n'est l'égalité :

- le prix de l'énergie égal à celui de la Métropole,
- un entretien des infrastructures existantes à la même fréquence que la Métropole.

- Ils réclament aussi des structures et des dispositions adéquates et nécessaires à la croissance.

C'est là leur deuxième série d'actions : créer des richesses nouvelles dans le cadre d'un plan de mise en valeur à longue échéance.

La troisième étape de leur programme concerne l'accroissement du niveau de vie des Réunionnais, en agissant sur les prix au niveau du consommateur. Pour cela, ils insistent sur la nécessité de maintenir un taux d'expansion de la production sucrière de 6% par an.

Le 4 avril 1963, Maxime Rivière transmet à Michel Debré les éléments de ce programme donnant une nouvelle impulsion aux actions de l'association.

Le 10 mai de la même année, il est transmis en annexe d'un courrier adressé au ministre des Finances et des Affaires économiques par le ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Le programme circule au sein du gouvernement et du ministère.

Il argumente les propos du ministre chargé de l'outremer, insistant sur la nécessité d'investir encore plus dans les DOM, même s'il reconnaît les efforts consentis dans ce domaine depuis 1952.

Je cite : « Ces diverses mesures ont apporté une aide indiscutable à l'économie locale, en facilitant depuis 10 ans les réalisations importantes quant à leur total. Mais il ne faut pas dissimuler que ces investissements sont encore nettement insuffisants pour permettre d'atteindre les objectifs du quatrième plan et de réaliser les projets et d'industrialisation qui se révèle chaque jour plus nécessaire dans les DOM. »

Par ailleurs, il note que dans chacun des départements se dessine un fort courant en faveur d'une accentuation de l'effort d'industrialisation.

Les éléments proposés par l'association sont au plus haut niveau de la hiérarchie des décideurs. Leur réflexion au niveau local se met en action pour tous les DOM. Les membres de l'association sont déterminés à faire adopter aux responsables du gouvernement leur schéma de croissance.

C'est en 1964 que l'association prend une tout autre ampleur. Parmi toutes les demandes qui ont pu être faites, nous avons quelques exemples à partir de courriers échangés entre eux Maxime Rivière, Raymond Barre et Michel Debré, alors Député de La Réunion.

Le 16 janvier 1964, Maxime Rivière lui fait un rapport détaillé de leurs activités et de leur volonté de créer une Société de Développement Régional (SDR). Nous apprenons que la démarche des membres de l'association tend vers cette création. Ainsi l'association prend une toute nouvelle voie, plus active et institutionnalisée.

« Nous nous sommes engagés, vous le savez, à constituer une SDR au capital de 125 millions de francs CFA et nous n'attendons plus, pour appeler ce capital, que l'application d'incitation des mesures fiscales promises par M. Marc Moulin ». Je cite le secrétaire général des départements d'outre-mer dans une lettre de M. Rivière à M. Debré.

En attendant que les conditions permettent de réunir le capital nécessaire à la création de cette SDR, les membres de cette association ont plusieurs idées pour accélérer la réalisation d'une étude générale et approfondie de tous les problèmes économiques de notre département. C'est cette étude dans la logique des commissions au plan qui devrait permettre de trouver des solutions et de mettre en place des solutions au développement de l'économie. L'une des idées qui sera réalisée rapidement vient de Stevenson. Je le cite :

«Pour aider à l'élaboration et à la réalisation de certains projets, nous vous proposons un bureau de promotion industrielle en liaison avec la SATEC », Société d'assistance technique et de crédit social d'outre-mer créée dans la suite de la résolution du FIDOM, en 1961 et modifiée en 1964 pour financer les entreprises locales. C'est avec un capital de 12 millions de nouveaux francs qu'elle apporte son concours au développement de la production locale (agriculture, pêche, artisanat, etc.).

Finalement, ces actions sont jugées comme limitées et pour tous les membres de l'association, l'instauration d'un plan efficace suppose l'instauration d'études générales que les administratifs détachés par le ministère n'ont pas la capacité de mener. À ce propos, Maxime Rivière explique en trois points pourquoi il est impossible de confier à des experts détachés par les ministères des DOM une telle tâche :

- premièrement, parce que l'objet de leur mission est toujours limité à l'avance ;

- deuxièmement, parce qu'ils ne disposent jamais du temps nécessaire pour une étude en profondeur rendue difficile par l'absence d'outils statistiques valables ;

- et troisièmement, parce qu'ils ne peuvent pas toujours faire preuve de toute l'objectivité désirable.

En revanche, une équipe indépendante a l'avantage de pouvoir formuler des recommandations objectives, à court ou moyen terme.

Maxime Rivière n'en est pas à sa première démarche. Il a déjà multiplié les demandes auprès du commissariat au plan qui ne leur a laissé aucun espoir, car ce dernier n'a pas les moyens humains pour satisfaire une telle demande. Il en vient au coeur de sa demande aux députés :

« Nous envisageons de demander l'intervention d'un bureau d'études privé qui aurait l'agrément du commissariat au plan et solliciterait les conseils et soutiens de Michel Debré, alors correspondant à Paris. »

Ce correspondant n'est autre que Raymond Barre. Maxime Rivière le décrit comme « notre compatriote », « le professeur Raymond Barre à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris ». Il n'a donc pas encore de fonction politique. C'est un ami d'enfance de Maxime Rivière qui devient un allié actif en contactant dès le mois de février les bureaux d'études.

Ce courrier synthétise les ambitions de l'association et Michel Debré y répond favorablement le 5 février 1964.

« Je ne puis qu'approuver les termes et les conclusions de votre lettre du 16 janvier... »

Sur l'association d'abord, Michel Debré souhaite qu'elle devienne le plus rapidement possible une SDR. Concernant le bureau d'études privé, il ne se prononce en sa faveur que s'il se charge d'une étude sur l'industrie réunionnaise et préfère que l'étude sur l'agriculture reste entre les mains de l'IRA. Pour lui, l'étude doit se limiter aux secteurs secondaire et tertiaire et c'est essentiellement pour cette raison que Maxime Rivière envoie ses courriers à Charles Isautier.

Pour Maxime Rivière, l'étude doit définir une politique globale. Charles Isautier s'est déjà exprimé sur ce sujet ; il y est favorable.

La réalité sera toute différente des expériences de Maxime Rivière, si ce n'est que l'étude sera réalisée par un bureau privé. Elle se limite pourtant au diagnostic du développement d'activités industrielles et tertiaires.

Enfin, en avril 1964, Michel Debré rédige un courrier enthousiaste sur La Réunion :

« Notre Réunion entre par la force des choses dans une ère moderne faite d'une agriculture

La famille Isautier : une conception du développement économique de l'île de La Réunion

Écrit par Julie-Caroline Mathieu (docteure en histoire)

Mardi, 22 Février 2011 00:00

rajeunie, d'industries neuves et de grands commerces. L'essor démographique qui a doublé sa population en un quart de siècle et qui lui donne une jeunesse exceptionnelle puisqu'une proportion de 55 % est âgée de moins de 20 ans, lui fait même obligation de brûler les étapes.

Aux efforts des pouvoirs publics, à ceux de nombreuses personnalités dirigeantes du département et de chefs d'entreprise de la métropole, des industriels, des commerçants, des agriculteurs viennent joindre les leurs.

Qu'ils soient remerciés. Leur apport et celui de leurs ingénieurs, techniciens-cadres est décisif.

La vieille île Bourbon, plus prospère que jamais, se fait grâce à l'aventure. Plus grande que jamais elle demeure, demeurera selon le voeu de ses fils et de ses filles, Terre française. »

Ce courrier retrouvé dans les documents de Charles Isautier vient saluer les premières étapes accomplies. Le projet est d'autant plus ambitieux qu'il marque le début d'une action globale pour le développement de l'île, dans une perspective départementaliste plutôt que décentralisatrice.

En 1964, plusieurs décrets et lois viennent appuyer la volonté d'agir en faveur de ces principes : l'augmentation du SMIC, l'extension de l'offre de formation des agriculteurs, des modifications des taux d'intérêt en font partie. L'absence de structures capables de mener des études statistiques est un problème qui trouve un début de solution avec la SODIC ; et, en 1967 avec la demande à l'INSEE d'évaluations régulières de la situation des départements et territoires d'outre-mer.

L'association pour le développement de La Réunion réunit l'élite capitaliste réunionnaise.

Subtils échantillons des forces économiques de l'île, ils sont à la tête des secteurs clés comme l'énergie, la finance, l'agriculture, l'industrie, et le commerce. Le montant élevé de la cotisation (10 000 F) en fait un cercle très fermé. Au moment de sa création, elle est une force de propositions et évolue en quelques années en un rassemblement actif et présent dans le paysage politique.

La Réunion n'est pas considérée comme un département français, pour eux. Ils n'ont d'autre but que de faire appliquer une législation française qui devrait tout aussi bien s'appliquer au département. Ils demandent une reconnaissance effective de La Réunion comme faisant partie de l'ensemble des départements français.

Devant l'ensemble de ses contradictions, cette organisation apparaît décidée à instaurer des changements salutaires. Séduits par un modèle européen, ils sont en décalage avec les représentants politiques locaux. Leur doctrine est une vitrine des modèles français et européens, actualisée et adaptée à l'environnement réunionnais.

Ils ne prétendent pas avoir toutes les réponses et recommandent aux élus de réaliser tous les bilans nécessaires avant de légiférer et d'imposer une politique inadaptée ou insuffisante. Ils sont finalement défavorables au dirigisme métropolitain qui prône des mesures sociales et contre-productives et qui ne font qu'accroître la dépendance de l'île vis-à-vis de la Métropole. Ils souhaitent que la productivité et l'investissement soient encouragés et estiment que les Réunionnais sont tout à fait capables de prendre en main leur économie.

L'adoption de leur démarche est la reconnaissance de leurs savoirs faire et de leurs connaissances. Les actions qu'ils proposent sont des solutions d'avenir pour leurs entreprises, pour l'économie locale et participent à la croissance générale du territoire. Ils en sont convaincus : « C'est ce que nous devons nous efforcer de faire, à partir de notre connaissance et des gens de ce pays ».

Cette structure, en accompagnant la volonté des politiciens nationaux de faire de La Réunion un département développé contre le PCR, était en soi un moyen de légitimer leurs propositions. Cette association dont on n'entend plus parler après 1965, n'a plus de raison d'exister puisqu'une structure plus puissante voit le jour et joue son rôle avec des moyens nettement supérieurs.

Finalement, ils ont pu exercer une pression grâce au contexte politique également. Pour faire taire les revendications nationalistes, une seule solution, donner aux Réunionnais ce qu'ils attendent : un emploi, un logement, une école pour leurs enfants. Or, ces chefs économiques proposent un ensemble de mesures et n'imposent pas une direction. En revanche, leur implication dans les principaux cercles de pouvoirs réunionnais les rend incontournables avant toute prise de décision.

Ces hommes sont encore, dans les années 1980, dans le bottin mondain de La Réunion : fondateur du Crédit Agricole, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, mais aussi puissants industriels membres des syndicats patronaux, ils ont pendant plus de 20 ans les moyens d'influer sur l'économie de l'île. Connaître l'existence de groupes de pression ne suffit pas, il faut également pouvoir suivre et comprendre les différentes décisions et surtout l'influence qu'ils vont parvenir à exercer et par quels moyens.

Si ce chapitre s'interrompt à la création de la SODERE, il n'en reste pas moins que ces hommes insérés dans divers cercles d'influence auront l'occasion d'intervenir à nouveau sur les politiques métropolitaines (ex. : création de l'ADIR en 1975 par Charles Isautier et Xavier Thiéblin)

Conclusion :

Charles a accumulé avec Paul-Alfred des données sur l'économie de l'île. Paul-Alfred avec sa volonté de développer le sud de l'île a négocié auprès des décideurs politiques, l'avenir du Sud et aussi l'avenir de la société.

Ils ont été pionniers sur des secteurs prometteurs et lorsque Charles prône un dirigisme économique de la France, il l'associe à la consultation systématique des acteurs économiques de l'île avant toute prise de décisions.

Charles et Paul-Alfred font partie de ces chefs d'entreprise réunionnais qui ont participé à

La famille Isautier : une conception du développement économique de l'île de La Réunion

Écrit par Julie-Caroline Mathieu (docteure en histoire)

Mardi, 22 Février 2011 00:00

l'élaboration d'une pensée économique propre à La Réunion. Cette vision tranche avec la volonté de mener une politique économique commune pour tous les DOM alors que ces territoires ont des histoires et des besoins différents.

Leur conception de l'économie de l'île partagée par les autres patrons et financiers réunionnais a eu des conséquences sur les réalisations des décennies suivantes et sur l'image de l'île au niveau national.

L'association va disparaître pour laisser la place à la SODERE qui a toute la latitude et tous les moyens pour investir dans l'économie. Michel DEBRÉ n'était donc pas le seul à vouloir faire de La Réunion « une île préservée, une île convoitée ». La décentralisation et la régionalisation de l'île seront les prochaines étapes de sa construction administrative, politique et économique déterminantes pour en faire un département d'outre-mer productif et prospère.

Je vous remercie de votre attention.

Débat

Question :

Le Sénateur-maire Isautier a été membre d'une commission de la culture, dites-vous. Mais la vision pratique et économique du Sénateur-maire était d'implanter sur la ville de Saint-Pierre des zones économiques avec l'objectif principal de créer un dynamisme économique et un secteur porteur pour l'emploi. Cela explique qu'il ne se soit pas impliqué dans le projet de construction du 2^e lycée de l'île et qu'il a laissé son collègue Badré récupérer le lycée qui a très largement favorisé le développement du Tampon.

Comment se fait-il qu'une personne qui a appartenu à une commission liée à la culture n'ait pas eu cette vision complémentaire à l'économie ?

Caroline Mathieu :

Effectivement, chez Paul-Alfred, je retrouve très peu de choses sur la culture.

Je n'ai pas de réponse catégorique parce que j'ai peu de sources sur ce sujet-là, mais ce que je peux dire c'est qu'il s'est quand même intéressé à la question.

Et ce qui caractérise les trois frères (peut-être un peu moins Henri), c'est leur curiosité ; le fait de participer à une commission ponctuellement n'a peut-être pas amené à prendre les bonnes décisions, selon vous, dans ce domaine-là, mais du moins cela l'a amené à réfléchir.

Question :

La date de création de l'ADD, (11 octobre 62) correspond à quelques jours près à la date de la création de l'AREP (association réunionnaise d'éducation populaire). Donc Charles est un des fondateurs du foyer Albert Barbot, ce qui corrige l'impression que peut donner l'exposé lorsqu'il

est dit à plusieurs reprises que les Isautier considéraient que les mesures sociales en lien avec la Métropole étaient contre-productives. Évidemment, l'exposé est porté sur la dynamique économique, l'autonomie économique, mais en même temps dans le social il y a eu un investissement peu banal en particulier de Charles. Et je pose cette proximité des dates avec une impression d'actions synchrones ; c'est-à-dire qu'il y a eu une action politique, une action économique, une action sociale.

Caroline Mathieu :

L'action de Charles, notamment au niveau de l'AREP, est visionnaire, car quand il critique les mesures sociales, il les critique en faveur d'une hausse artificielle du niveau de vie à La Réunion. Lui, ce qu'il souhaite c'est que les Réunionnais soient formés. Il faut savoir qu'il y a moins de 50% des enfants qui sont scolarisés jusqu'au début des années 60 et du coup la main d'oeuvre est sous-qualifiée à La Réunion. Le grand combat qu'il va concrétiser dans l'AREP, c'est de former les jeunes Réunionnais pour qu'ils puissent travailler et avoir un emploi ; et par la suite, créer un développement durable dans le sens des générations. Je pense que Charles a été très critique au niveau de l'assistantat qui était inadapté et lui ce qu'il souhaitait c'était des formations qui correspondent aux besoins des Réunionnais et surtout aux offres d'emplois générées par la croissance, la montée du secteur tertiaire et le développement de l'industrie de cette époque à La Réunion.

Il est vrai que la coïncidence de la création de l'AREP part de cette réflexion qu'ils ont construite depuis la 2nde guerre mondiale. Ils ont été confrontés à une catastrophe économique dramatique pendant la guerre ; ils ont vu la population réunionnaise dans la misère. De ce fait, Charles et Alfred ont eu un rôle paternaliste, un costume qu'ils ont revêtu dans tous les domaines à La Réunion. L'association pour le développement de La Réunion n'était pas le meilleur moyen d'intervenir sur la formation. En revanche, l'entreprise (établissements Isautier) et les nombreuses industries que Charles a pu créer étaient un terrain où l'on pouvait former les Réunionnais. On pouvait leur apprendre à acquérir un métier. Et, l'émergence des conventions collectives dans les années 70 montrait bien qu'il y a eu une émergence de métiers à La Réunion. Donc, on n'avait plus le patron, l'ouvrier et l'arracheur de cannes, mais on avait vraiment des métiers qui ont commencé à émerger vers la fin des années 60.

Il faut le noter parce que Charles a été le premier à mettre en place la formation professionnelle.

Question :

pas audible

Caroline Mathieu

Dans les années 30, ils ont été présents à Madagascar, d'ailleurs leurs épouses sont natives de Madagascar. Ils ont beaucoup fait la liaison entre les deux îles et après la 2nde guerre mondiale, Charles y était présent pour maintenir la distillerie malgré les problèmes que connaissait l'île à ce moment-là. Donc il y avait peut-être une volonté de maintenir un outil de développement qui était l'industrie parce que ça touchait à tout : au niveau de vie, à l'emploi, à la formation. C'était finalement leur prem

ier

moyen d'intervention sociale.

Question :

Aujourd'hui, où en est la famille Isautier ?

Caroline Mathieu

Je vais remonter quelques années auparavant : dans les années 70, les établissements ont connu une grave crise financière qui les a contraints à supprimer un certain nombre de ramifications industrielles qu'ils avaient créées, en commençant par le bâtiment. C'était la section qui employait le plus de monde dans les années 70 et qui a dû fermer vers la fin des années 70. Puis, ils se sont à nouveau concentrés sur la fabrication du rhum. Ils ont développé le rhum agricole, la fabrication du rhum en fûts de chêne, etc. ils ont diversifié la production au niveau du rhum. Ils ont aussi vendu une partie de leurs parts à SOPAVI qui est chargée maintenant de la fabrication et des mélanges des alcools, la fabrication des punchs et autres rhums arrangés, mais ils détiennent encore près de la moitié des parts dans la SOPAVI. Ils ont aussi ouvert le musée du rhum.

Il y a la SOREC qui existe encore ; c'est un bureau d'études dans le bâtiment.

Voilà ce que j'ai pu apprendre quand je faisais des recherches.

Question :

On sait quels ont été les combats de ces hommes sur le plan politique, très associés à Michel Debré d'ailleurs.

Mais vous n'avez pas trop insisté sur le personnage de Debré. Je crois quand même qu'ils étaient plus ou moins main dans la main ou bien est-ce que Michel Debré s'inspirait plutôt des thèses et des idées que la famille des Isautier lui donnait ?

Caroline Mathieu

Je pense qu'il y a eu un réel échange instauré dès le départ.

Il faudrait presque une série de conférences pour parler de tous ces aspects parce qu'il y a énormément de choses à dire et c'est vrai que les relations et l'influence de Michel Debré, mais aussi de Raymond Barre ont beaucoup joué et il y a un vrai cercle de pouvoir avec les Isautier.

Je suis allée aux archives de Sciences-po à Paris pour essayer de trouver quelle était la nature des liens :

Étaient-ce les Isautier qui donnaient leurs impressions, leurs propres analyses économiques à Michel Debré qui s'en inspirait ?

C'est un peu la conclusion que j'ai eue même si je n'ai pas pu tout consulter, car un grand nombre d'archives ne sont pas accessibles. Celles que j'ai plus regardées concernaient l'association pour le développement de La Réunion.

Et c'est sur ce point-là où je me rends compte qu'ils ont presque professionnalisé l'échange. Un échange amical qui est lié à la réflexion, une réflexion commune sur l'avenir de La Réunion.

Est-ce que Michel Debré s'est inspiré de tout ? Probablement, il y a peut-être des choses qu'il a aussi interprétées, d'autres qu'il a développées d'une autre manière.

Question :

Dans le domaine social, mais aussi celui de la santé nous pouvons remercier le Sénateur-maire Isautier pour la création de l'hôpital de Saint-Pierre...

Caroline Mathieu

Au travers de la société de construction qui a été créée par Paul-Alfred, ils se sont engagés dans un grand nombre de chantiers dans le sud dont :

- l'hôpital de Saint-Louis,
- l'hôpital de Saint-Joseph,
- un centre de soins sur Saint-Louis,
- un grand nombre d'écoles et d'infrastructures sanitaires et sociales.

Et quand on regarde les écoles comme celle de L'Étang-Salé, en 1950, c'est une catastrophe. C'est une paillote avec un toit de chaume, trois rondins de bois pour s'asseoir. Alors que juste après le passage des Isautier, on a des écoles qui sont « en dur » : ce sont les écoles aux toits plats qu'on connaît aujourd'hui dans toute l'île.

La famille Isautier : une conception du développement économique de l'île de La Réunion

Écrit par Julie-Caroline Mathieu (docteure en histoire)

Mardi, 22 Février 2011 00:00

Leur société participait concrètement au développement d'infrastructures, issu évidemment des transferts financiers de l'État.

Ils ont été visionnaires dès le départ. À la fin de la guerre, ils ont senti qu'il y avait quelque chose à faire à La Réunion. Une île à construire.

Question :

Je me souviens que Charles Isautier a été le tout premier à mettre en place des fêtes commerciales ce qui a permis de développer le commerce sur Saint-Pierre...

Caroline Mathieu

Oui, cela a permis de valoriser les commerçants du Sud et toutes les entreprises présentes et qui participaient à ce dynamisme croissant dans le sud.

Questions :

Quelle différence y a-t-il entre l'ADD et l'ADIR ?

Caroline Mathieu

La famille Isautier : une conception du développement économique de l'île de La Réunion

Écrit par Julie-Caroline Mathieu (docteure en histoire)

Mardi, 22 Février 2011 00:00

L'association pour le développement de La Réunion est d'abord une association liée à la réflexion. Ensuite, elle devient un groupe de pression qui demande la création d'une SODERE qui aurait un pouvoir financier pour financer les entreprises parce qu'eux ne pouvaient pas financer ces constructions-là. Il fallait que ce soit une institution représentative de l'État pour pouvoir financer la création d'entreprises et le développement de l'industrie à la Réunion.

L'ADIR, elle, est une association de patrons plus dans le sens de groupe de pression, mais ils ont aussi une partie financement. L'ADIR c'est une structure locale pas comme la SEDRE qui est prévue dans le cadre des lois de décentralisation et de déconcentration.
